



ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, STATIONNEMENT

N° 947-2023-RG – RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE – STATIONNEMENT DES VEHICULES ELECTRIQUES DEVANT LES BORNES DE RECHARGE – PARKING DU PAVILLON PARKING TOURNELOUP NOUVEAU PARKING SAINT-CLEMENT

1 DOCUMENT - Publié le 22 décembre 2023

 **947_2023_RG.pdf**
(.pdf, 122,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE